

Tournai, le 22 septembre 2015.

## Communiqué de presse

### **Les forces vives se mobilisent pour le maintien des lieux et des fonctions de justice en Wallonie picarde**

La possible délocalisation des lieux de justice de Tournai et leur rapatriement vers Mons inquiète les forces vives de Wallonie picarde. C'est ensemble qu'elles ont décidé de réagir par le biais d'une motion en faveur du maintien des lieux et des fonctions de justice sur le territoire.

#### **Pas d'alarmisme mais mieux vaut prévenir**

Si à ce jour aucune décision n'a encore été prise, les réformes prévues par le Plan Justice du Ministre Koen Geens incitent à la plus grande prudence. Parmi les mesures envisagées, c'est tout particulièrement le masterplan « bâtiments judiciaires » qui demeure au centre des préoccupations. Et pour cause, actuellement en préparation ce masterplan prévoit une rationalisation approfondie des nombreux bâtiments judiciaires devant aboutir, à terme, à une diminution importante des lieux d'audience et à une gestion plus centralisée des infrastructures. De là à voir se confirmer la rumeur persistante du rapatriement des lieux de justice de Tournai vers Mons, il n'y a qu'un pas que les forces vives préfèrent anticiper.

#### **Tous concernés par les mesures à venir**

Certes, la multiplicité des tribunaux représente un coût certain que la situation économique actuelle impose de maîtriser davantage. Mais pour autant, faut-il rationaliser aveuglément au dépend d'un droit élémentaire comme celui que représente l'accès à la Justice ? La réponse est bien entendu négative dans le chef des professionnels de la Justice mais pas seulement. Car si le déménagement des audiences vers Mons impacterait de manière significative le travail des avocats qui devraient, pour certains, parcourir près de 100 kilomètres pour plaider, il aurait des conséquences tout aussi préjudiciables sur les justiciables et les entreprises du territoire sans oublier les nombreux travailleurs du secteur.

## **Un plaidoyer pour le maintien des lieux et des fonctions de justice en Wallonie picarde**

Si elle venait à se concrétiser, la délocalisation des lieux de justice vers Mons aurait de nombreuses répercussions négatives :

- Une mise à mal de l'accès à la Justice ;
- Une inadéquation avec la culture, la mentalité et les coutumes du bassin de vie de la Wallonie picarde qui sont bien différentes de celles de Mons et de Charleroi ;
- La méconnaissance de la réalité socio-économique et des besoins des nombreuses entreprises présentes sur le territoire ;
- Des pertes d'emplois non négligeables.

Bien décidés à se faire entendre, Bourgmestres, membres du Conseil de développement, CHOQ, Chambre de Commerce et d'Industrie, intercommunales, organisations syndicales et acteurs de la justice de Wallonie picarde ont adopté un texte commun afin de relayer leurs préoccupations auprès des autorités compétentes.

Considérant que la Justice se doit d'être accessible à l'ensemble des usagers et que, par conséquent, la proximité géographique constitue un impératif dont on ne peut faire l'économie, elles plaident unanimement pour le maintien en Wallonie picarde des lieux et des fonctions de justice. C'est également d'une même voix qu'elles appellent l'Etat fédéral à tenir les engagements pris en leur temps par les Ministres De Clerck et Reynders en faveur de la mise en place, à Tournai, d'un espace moderne et fonctionnel pouvant accueillir toutes les fonctions de la Justice.

Communiqué téléchargeable sur [www.wapi2025.be/Publications/EspacePresse](http://www.wapi2025.be/Publications/EspacePresse)

Motion téléchargeable sur [www.wapi2025.be/Publications/+depublications](http://www.wapi2025.be/Publications/+depublications)



**WAPI 2025 – Structure d'appui du Conseil de développement de Wallonie picarde**  
Contact presse : Cindy Duchâteau – Chargée de missions  
056 56 13 36 – 0496 65 69 98 – [duchateau@wapi2025.be](mailto:duchateau@wapi2025.be)